

FORUM DE LA RÉGULATION 2003

Paris, 9-10 octobre 2003

Le concept de régulation dans l'étude des relations Etat-économie au niveau local

Stefano Solari 

*Université de Padoue
Département de Sciences Économiques,
Via del Santo, 33
35123 Padoue
solari@decon.unipd.it*

Résumé

Le cadre de la Régulation ne peut pas être appliqué directement au niveau local sans tenir compte de ses liens étroits avec l'Etat. Par conséquent, l'étude des relations Etat-économie au niveau local requiert une adaptation théorique capable de comprendre les différences locales de la régulation. Il s'agit d'affiner l'instrument pour rendre le concept de régulation sensible aux différences territoriales et de théoriser le mode de structuration verticale entre les niveaux de définition des espaces économiques et les échelles de l'action collective.

Index

-
- 1. L'étude des relations Etat-économie au niveau local: l'expérience italienne
 - 2. Théorie de la Régulation et niveaux d'analyse
 - 2.1 *Est ce que le destin de la Théorie de la Régulation est lié à celui de l'Etat?*
 - 2.2 *L'importance des institutions locales*
 - 2.3 *La régulation du niveau national devient elle aussi partielle?*
 - 3. L'analyse des relations Etat-économie dans les systèmes à régulation "partielle"
 - 3.1 *Les facteurs de clôture d'un système*
 - 3.2 *Les facteurs de différenciation de la régulation locale*
 - 3.3 *Les aspects caractérisant la forme des relations Etat-économie*
 - 4. Autonomie et différenciation de la régulation locale: la place de l'Etat
 - 5. Conclusion
-

Le concept de régulation dans l'étude des relations Etat-économie au niveau local

Stefano Solari

1. L'étude des relations Etat-économie au niveau local: l'expérience italienne

Le cadre d'analyse de la Théorie de la Régulation s'est développé pendant plus de 25 ans en s'adaptant à de nombreux secteurs de l'économie dont il a permis l'approfondissement. L'intérêt de cette approche théorique par systèmes ouverts réside dans l'endogénéisation des aspects institutionnels de l'économie et dans la tendance à l'étude des diversités des systèmes économiques. Contrairement aux autres institutionnalismes son cadre théorique est relativement standardisé et complet, quoique toujours en transformation et susceptible d'adaptation. Son intérêt pour les institutions et le contexte de l'économie a attiré également l'attention des régionalistes qui sont toujours les économistes les plus prompts à expérimenter les développements théoriques les plus innovateurs.¹

Pourtant l'application au niveau local de la Théorie de la Régulation pose des difficultés pratiques et épistémologiques. Encore plus difficile est l'analyse des relations Etat-économie à un niveau de définition qui n'est pas l'Etat, où plusieurs niveaux d'administration se superposent. L'intérêt actuel pour ce type d'application et les problèmes soulevés sont le résultat de quatre études comparatives concernant l'Italie et des régions italiennes.

L'étude des interactions entre l'Etat et l'économie en perspective comparée (SOLARI, 2000) a souligné la difficulté à classer l'Italie simplement dans la catégorie de "régulation étatiste". L'organisation particulière et le mode d'action de l'Etat ne sauraient être compris sans tenir compte de l'hétérogénéité de l'articulation spatiale de l'économie et des relations de l'Etat avec l'économie. Ce qui a conduit l'auteur à définir comme "polycentrique" la régulation de l'économie Italienne. De plus, l'importance des intérêts liés à la dimension territoriale a été confirmée par PALOMBARINI (2001; 2003) dans l'étude des compromis politiques à l'origine des gouvernements et de l'action politique italienne.

Le concept d'une *régulation politique au niveau local* a été développé et appliqué aux régions Veneto et Emilia Romagna par Patrizia MESSINA (1999; 2002). Elle a analysé l'importance des subcultures politiques locales pour déterminer la forme d'interaction et la configuration institutionnelle des administrations locales. Elle a souligné l'aspect *agrégatif* des institutions de la culture "blanche" de la Vénétie et l'aspect *intégratif* de la culture "rouge" d'autres régions (Emilie Romagne, Toscane). La connexion entre la régulation politique et la régulation économique fait maintenant l'objet d'une étude (MESSINA et alii., 1999) qui a su prendre en considération l'argument des finances locales.²

¹ Cfr. GOODWIN, DUNCAN, HALFORD (1993).

² Du point de vue financier, le résultat est que les administrations des régions à subculture rouge montrent une dépense publique locale plus élevée, surtout dans le domaine de la culture, de l'éducation, de l'intervention économique et de certaines infrastructures sociales.

Une étude comparée sur l'importance des aspects institutionnels reliant économie, culture, et administration publique dans trois régions du nord-est italien apparaît dans une recherche sur les institutions à caractère associatif pour la production des politiques centrées sur le développement local (SOLARI, 2002b; 2003b). Encore une fois, les différents styles politiques interviennent dans l'évolution économique locale. Surtout, ils tendent à modifier la forme des interactions entre les administrations et la capacité des communautés locales de s'organiser pour produire les biens publics les mieux adaptés au développement du territoire.

Enfin, une récente recherche consacrée à la Région Vénétie à propos des conséquences de la réforme de la Constitution italienne en matière de principes de Fédéralisme Budgétaire, fournit des documents particulièrement importants concernant l'aspect financier des régions. Le calcul du résidu fiscal (la différence entre le total des recettes et des dépenses de toutes les administrations)³ par région donne des résultats surprenants. Par-delà la redistribution nord-sud et sa demande d'un résidu fiscal pour les régions du nord, l'aspect le plus intéressant concerne la différence qui existe entre les résidus des régions elles-mêmes. Le Veneto, région 'blanche' défavorable à la production directe de biens publics de la part de l'administration publique et davantage orientée dans le sens de l'équilibre budgétaire, présente des résultats nettement plus élevés que les autres régions (plus riches), et en particulier que l'Emilie Romagne 'rouge' dont le modèle de développement est pourtant proche du sien. Le résidu fiscal de la Vénétie est 23,5% des recettes, contre 6,6% pour le Piémont, 5,7% pour la Lombardie et 15,2% en Emilie Romagne; en valeur absolu il est le double de celui de la Lombardie et de l'Emilie Romagne et le quadruple de celui du Piémont (et pourtant la Vénétie est moins riche que la Lombardie et l'Emilie Romagne).⁴ Ce qui pose des problèmes relativement aux différentes relations État-économie au niveau local, aux flux financiers qui en dérivent et à la figure des institutions qui structurent ces relations.⁵

L'hypothèse déjà formulée (MESSINA et al., 1999) concernant l'existence d'une relation stricte entre subculture politique territoriale, style administratif, finances publiques et modèle de développement, demande une analyse et un cadre théorique plus précis pour mieux formuler et vérifier les hypothèses dans une perspective intégrée et historique. La Théorie de la Régulation de ce point de vue offre de nombreux avantages: interdisciplinarité, place centrale des institutions, une perspective historique, un cadre favorable à l'introduction d'idéal-types pour schématiser les situations, un cadre pratique pour la comparaison. De toute façon, nombre de problèmes épistémologiques demeurent en suspens, et des difficultés d'application afaiblissent l'analyse.

2. Théorie de la Régulation et niveaux d'analyse

³ Données du Ministère de l'Économie, Département pour les politiques de développement et cohésion.

⁴ 3,1 mille euro de taxes payées par chaque citoyen du Veneto vont aux autres régions, contre seulement 0,8 pour la Lombardie..

⁵ Une part importante des dépenses des collectivités locales est représentée par des services publics essentiels à fort caractère redistributif, tels que la santé et l'assistance. Par conséquent, un fédéralisme budgétaire résulte extrêmement complexe en Italie car il est difficile de reingénieriser la structure des recettes pour donner une autonomie financière aux collectivités locales qui gèrent ces services. Bien évidemment, en cas de fortes disparités territoriales des revenus, la décentralisation des services essentiels est sans issue.

Le problème épistémologique fondamental est l'application de la Théorie de la Régulation à des niveaux d'étude qui ne sont pas le système économique national. Dans ce paragraphe nous considérerons deux points théorétiques, l'un favorable et l'autre contraire à l'application de cette théorie à des niveaux qui ne sont pas l'État national. Le premier – contraire – est que la Théorie de la Régulation est née et a été développée pour l'étude du système économique national. Elle est caractérisée par une approche macro-économique des institutions, qui s'est aussi étendue à plusieurs aspects de l'économie. Elle se fonde sur une relation épistémologique étroite avec la théorie structuraliste de l'État et des aspects politiques. Par conséquent un enchevêtrement existe entre État et régulation qui ne permet pas d'en changer l'application. Le second point – favorable – est que l'État national est aujourd'hui une forme en déclin, d'autres niveaux de l'action collective, régionaux et supra-nationaux, se renforcent et acquièrent de la légitimité. Par conséquent le concept de régulation comme il a été conçu perd de sa solidité et donc de nouveaux espaces pour l'étude de l'*effet de régulation* s'ouvrent.

2.1 *Est ce que le destin de la Théorie de la Régulation est lié à celui de l'État?*

En effet, dans cette théorisation, la notion d'État garantit une fermeture systémique, c'est à dire une définition des variables qui caractérisent l'objet d'étude permettant une perspective évolutionniste de l'économie et de la société.⁶ Par conséquent, il s'avère problématique d'appliquer la Théorie de la Régulation à d'autres systèmes économiques au niveau inférieur (ou supérieur) par rapport au système national. En particulier, le niveau national permet la coïncidence des limites du système économique – et donc la définition de la demande et de la valeur ajoutée – avec l'aire de définition des formes institutionnelles qui donnent forme aux processus économiques. De plus, l'État national demeure le plus puissant instrument d'action collective et le principal élément de structuration des institutions qui forment le mode de régulation.⁷ Le changement de niveau d'analyse produit un manque de définition du mode de régulation à cause de l'impossibilité d'adapter l'Etat au niveau de description.⁸ Cela provoque une mauvaise relation entre les éléments de chaque forme institutionnelle et la forme de l'État.⁹ De plus, la définition du système économique doit se baser sur des critères qui ne sont pas l'État national. Cela veut dire que d'autres principes doivent être identifiés. Par conséquent, la clôture du système se réfère souvent à des aspects structuraux de l'économie ou aux institutions spontanées qui caractérisent le territoire.¹⁰

2.2 *L'importance des institutions locales*

Nous pouvons donc affirmer que le cadre de la Régulation est applicable en principe à tous les niveaux où il s'avère être une clôture systémique des

⁶ Par conséquent il ne s'agit pas seulement d'un problème d'identification des frontières du système (LE GALES, 1998) mais d'un problème ontologique plus profond.

⁷ En effet, les études sur la spécialisation industrielle révèlent que la différenciation entre régions en Europe est davantage due à la différenciation entre nations qu'à la différence entre régions à l'intérieur des nations (COMBES, OVERMAN, 2003).

⁸ Une autre stratégie d'action consiste à analyser comment la régulation nationale s'explique au niveau local, étant donné les particularités du territoire. De toute façon, les résultats d'une telle application sont limités à cause de la position exogène de la plupart des éléments du modèle.

⁹ De plus, les relations externes comprennent des relations intérieures au système qui définit les institutions générales.

¹⁰ Les frontières administratives ne représentent pas souvent des critères valables pour tracer les délimitations des systèmes locaux.

processus politico-économiques. La condition la plus importante est l'existence d'un processus d'accumulation dans un territoire, qui se distingue par un ensemble d'institutions, et d'une forme d'action collective pour établir les règles d'interaction. Les institutions, quand elles sont dotées d'une certaine cohérence, contribuent à définir le système lui même. Par conséquent, nous pouvons identifier un système économique lorsqu'une régulation des processus économiques est identifiable et qu'elle définit aussi des limites pour séparer ce qui appartient à ce système de ce qui est son environnement.

Plusieurs chercheurs ont réfléchi à ce problème, qui se rattache aussi aux effets des modifications de la forme de l'État et des types d'intervention (JOBERT, 1999). LORRAIN (2002) reconnaît l'importance de la "régulation locale" et compare les différences de structure et d'intervention des collectivités locales dans les pays européens, mais accepte une uniformité des structures à l'intérieur des nations. BENKO et LIPIETZ (1995 pp.293-303) ont souligné que la Théorie de la Régulation concerne la structuration de l'espace économique et donc que le territoire est un important élément à théoriser. GILLY et PEQUEUR (1995 pp.303-312) ont observé que spécifier une régulation locale et les variables contenues signifie résoudre le problème de l'endogénération de la variable territoire dans la Théorie de la Régulation elle-même.¹¹ La théorisation va donc dépendre de la définition de l'espace. Par exemple, l'école du GREMI a conçu un espace topologique donné par les relations de "proximité" qui constituent la principale forme de structuration des relations (AYDALOT, 1980). La proximité relationnelle représente un élément d'auto-production des territoires qui reconduit au concept de régulation locale. De plus, aux origines du concept de régulation, LIPIETZ a observé que les prix des terrains sont déterminés par la planification urbaine qui est la principale forme d'interaction entre économie et administrations locales. Par la suite, la théorie du district industriel a mis en relief le rôle central des institutions locales (*l'ispessimento localizzato*) pour le fonctionnement de l'économie du système local.¹² Dans cette théorie les processus économiques sont étroitement liés en un réseau de relations sociales solidement enracinées dans la culture locale. Par conséquent ces dernières constituent une partie importante de la régulation du district.¹³

L'importance des phénomènes sociaux et culturels dans la détermination des processus économiques locaux signifie que la régulation nationale dans ces enclaves présente des formes différentes. Il faut rappeler que dans les districts nous pouvons noter une organisation industrielle basée sur une multitude de petites entreprises très spécialisées et des relations industrielles non conflictuelles.¹⁴ Des activités qui sont généralement organisées à l'intérieur des entreprises ici sont l'objet d'entreprises personnelles ou de travail autonome. Par conséquent, le maintien d'une telle organisation de l'industrie a besoin d'institutions (informelles) solides, capable de compenser les nombreuses tensions engendrées par la concurrence et par l'opportunisme. C'est la forme locale de régulation de ces tensions qui a pour tâche de canaliser les comportements individuels pour en retirer un avantage pour la croissance économique et non pas la "désorganisation" du système.

¹¹ Cfr. aussi GILLY, J.-P., B. PEQUEUR *Regolazione dei territori e dinamiche istituzionali di prossimità: il caso di Tolosa e delle 'Baronnies in Francia*, «L'Industria», 1998, XIX (3) pp.501-525.

¹² La théorie du district industriel a rencontré beaucoup plus de succès en France que dans les autres pays grâce aux similitudes avec la théorisation des régulationnistes de Grenoble.

¹³ Même le régime d'accumulation locale est particulier étant donné que le capital est réparti entre les petites entreprises du système.

¹⁴ Contrairement à celle qui prévaut en Italie.

L'importance des facteurs culturels dans ce type de régulation locale implique leur détermination historique et leur différenciation dans l'espace.¹⁵ En même temps, il ne faut pas oublier l'importance des institutions au niveau national – pour la production de plusieurs types d'économies externes faiblement appréciées par les individus – et surtout leur rôle pour déterminer /permettre l'évolution "antagoniste" des cultures locales.¹⁶

En effet, GILLY et PEQUEUR (1995) affirment que la régulation locale est une régulation partielle. Dans un système local nous pouvons reconnaître trois éléments qui déterminent une différentiation de la régulation du modèle général: a) des formes particulières de *gouvernance*, b) un contexte institutionnel particulier, c) des compromis sociaux qui se sont formés pendant l'histoire. De toutes façons ils soutiennent que: 1) il n'est pas possible de définir un régime d'accumulation locale, 2) la monnaie est exogène,¹⁷ 3) l'influence du niveau national est le plus important. Par conséquent ils concluent que la régulation locale est une forme partielle qui détermine simplement des spécificités locales.

Le concept de régime d'accumulation en effet ne s'adapte pas bien à des petits systèmes. La demande ne se forme pas localement et elle est plus strictement dépendante de la demande nationale ou, de plus en plus, internationale.¹⁸ La division de la valeur ajoutée est en grande partie déterminée par des règles nationales, mais la forme d'organisation particulière de l'industrie peut déterminer des règles informelles alternatives. Dans certains systèmes locaux la production est organisée de telle façon qu'on peut définir une accumulation particulière, partagée et fragmentée, bien différente de l'accumulation standard du pays. Par conséquent, il s'avère que les concepts de régime d'accumulation et de régulation ne s'adaptent pas à une application locale. Il est vrai aussi que même le niveau de l'Etat est en train de perdre de son pouvoir de clôture à l'encontre des processus économiques.

2.3 *La régulation du niveau national devient elle aussi partielle?*

Dans les pays européens, pendant les 20 dernières années, nous n'avons pas assisté au retrait de l'Etat prédict par les idéologies neo-libérales (JOBERT, 1999). Pourtant, l'Etat a progressivement perdu de sa prééminence par rapport à d'autres niveaux, il a relâché son contrôle sur l'économie et ses institutions ont subi une réduction de leur autonomie (politique). Nous avons surtout assisté à un affaiblissement de l'Etat comme forme de régulation hiérarchique de la plupart des secteurs économiques. Ce phénomène a plusieurs raisons aussi bien économiques que culturelles: l'élargissement de l'espace des communications; l'adoption de technologies flexibles, l'hybridation des cultures nationales (avec la culture anglo-saxonne); le processus d'intégration européenne, et l'adoption de l'euro; le renforcement des relations UE-régions; la crise de l'idéologie de la modernité et de la standardisation, etc.¹⁹

¹⁵ D'un certain point de vue, les institutions de la société civile donnent une cohérence à la régulation locale et donc elles contribuent à consolider un "régime" selon la définition de THÉRET (1998).

¹⁶ Les institutions formelles locales se situent dans une position intermédiaire de connexion des deux niveaux.

¹⁷ Toutefois certains aspects de la régulation monétaire sont particulièrement influencés par l'environnement local : la création d'une monnaie endogène dépend en fait des relations inter-entreprises, le système local du crédit peut bénéficier de particularismes importants, et l'interaction avec les marchés boursiers peut entraîner – négativement – une certaine autonomie vis à vis du niveau national.

¹⁸ Dans les systèmes locaux italiens l'exportation souvent dépasse 2/3 de la production.

¹⁹ Cfr. SAILLARD (1995).

Le cas des Etats européens est très particulier car de nombreux secteurs économiques se trouvent encadrés par des structures institutionnelles à plusieurs niveaux. L'agriculture, par exemple, est un secteur très dépendant des règles des institutions à plusieurs niveaux, du local à l'europeen, mais c'est ce dernier qui définit les principes fondamentaux de la régulation. Les autorités pour la surveillance sont aussi strictement intégrées aux européennes. Les politiques en faveur de la recherche scientifique, en faveur du développement régional, et plusieurs autres activités, dépendent de plus en plus d'une relation stricte entre Europe et collectivités locales. La standardisation de nombreuses normatives sur l'alimentation, l'environnement, la sûreté et d'autres domaines ont obligé les différents Etats à uniformiser la réglementation dans ces secteurs. Un autre exemple illustrant la perte de la souveraineté économique, ce sont les marchés financiers qui, en revanche, n'ont pas atteint une régulation au niveau européen mais se sont plutôt mondialisés sous l'effet d'une régulation influencée par les intérêts financiers américains.

De l'autre côté, nous assistons dans plusieurs pays à un processus de décentralisation des tâches administratives et politiques. Les administrations locales acquièrent de plus en plus de pouvoirs dont la gestion se superpose difficilement à celle de l'Etat. La demande de déplacer vers le niveau local la production des biens publics renforce ces tendances. L'effet est de réduire les compétences de l'Etat central et de déplacer certains domaines de régulation au niveau local.

Par conséquent, une pluralité d'institutions, définies à des niveaux territoriaux différents, contraignent et facilitent les processus d'accumulation économique. La perte d'importance de l'Etat-nation comme référence définissant plusieurs phénomènes comporte aussi une partielle perte de pouvoir de définition de l'espace des modes de régulation et d'accumulation. Donc, la régulation au niveau national devient elle aussi "partielle", même si elle demeure le niveau où elle trouve une meilleure définition et une capacité plus puissante de créer une conformité d'action.

Ces problèmes peuvent s'inscrire dans ce que PALOMBARINI et THÉRET, (2002) ont appelé la "crise d'échelle territoriale" de la relation entre politique et économique. La conséquence est la perte de définition de l'objet "système économique" par rapport à la définition d'un régime fisco-administratif et politique de l'Etat. L'effet est l'inefficacité de l'Etat à établir et à garantir un ordre sans la fonction complémentaire d'autres ordres politiques à plusieurs niveaux avec lesquels il doit interagir.

La conclusion est que le cadre de la régulation ne peut pas être appliqué à un quelconque niveau territorial. D'un certain point de vue, aujourd'hui il est plus difficile aussi de l'appliquer aux Etats européens. Il peut se référer à un Etat fédéré ou à l'ensemble de la fédération mais il n'est pas applicable à un territoire qui n'a pas d'auto-référentialité polico-administrative. Il s'avère quand même important de considérer les différenciations locales de régulation et les encadrements internationaux de certains processus économiques. Donc il est nécessaire d'adapter le cadre théorique pour l'étendre à ces relations entre différents niveaux territoriaux. Cela définit des régulations concentriques reliées par une structure verticale de relations définissant le principe d'agrégation qui conduit à la régulation sur l'échelle nationale. L'existence d'un ordre inférieur (supérieur) offre des avantages et des limites qui ne sont pas aisément saisissables. Certaines institutions sont renforcées, d'autres doivent être adaptées pour tenir compte des relations entre systèmes

concentriques. La dynamique de légitimation devient particulièrement décisive.

D'une coté, ces phénomènes constituent un défi important pour la Théorie de la Régulation, déjà signalé par LE GALÈS (1998). Ils érodent une des bases épistémologiques de cette théorie (l'auto-référence des phénomènes à l'intérieur de l'Etat). De l'autre coté, ils obligent à étudier l'évolution des relations Etat-économie sous des angles différents pour comprendre comment se modifie l'Etat et comment il faut se relationner au niveau local pour comprendre ces phénomènes. Le but est d'obtenir la rétroaction des études sur l'Etat sur les fondements épistémologiques de la Régulation afin de l'adapter aux nouvelles nécessités d'analyse du niveau local (ou européen).

3. L'analyse des relations Etat-économie dans les systèmes à régulation "partielle"

L'objectif est de caractériser la régulation partielle, les éléments en interaction et, enfin, les aspects de l'Etat qui sont importants dans cette interaction. La compréhension des relations Etat-économie au niveau local peut être effectuée seulement si nous spécifions la particulière régulation (partielle) locale, car ces relations sont une partie inséparable de cette dernière.

3.1 Les facteurs de clôture d'un système

Le régime frontalier – l'échelle territoriale de la reproduction d'un ordre politique – définit le système économique traditionnel (PALOMBARINI et THÉRET, 2002). Ces frontières ont été établies historiquement par une pluralité de facteurs et pendant longtemps elles ont été à leur tour un facteur d'autonomie dans le mode de la régulation et, en particulier, dans les relations Etat-économie. La monnaie, la langue, le système de l'information, le système de l'éducation et d'autres institutions s'adaptaient aux frontières politiques.

En revanche, les systèmes locaux ne se définissent pas en général par des limites politico-administratives. Ils se sont produits à partir des éléments distinctifs propres à chaque territoire et à son histoire politique et économique. Par conséquent, la clôture du système est liée à des facteurs structurels mais pas nécessairement liés à l'organisation administrative. Souvent il s'agit de la sphère d'action d'institutions informelles, des *facteurs relationnels* plus liés à la culture et à l'économie locale.²⁰ Ces éléments doivent être capables de polariser les comportements des acteurs de façon à donner une certaine autonomie aux processus économiques et donner "forme" au développement du territoire en question. Les cinq formes institutionnelles dans lesquelles sont encadrées les institutions peuvent servir de schéma de classification même au niveau local, mais il faut faire attention aux conséquences du changement d'échelle d'analyse.

3.2 Les facteurs de différenciation de la régulation locale

Nous avons déjà affirmé qu'il n'est pas possible de définir une régulation locale si ce n'est en la distinguant de celle du système plus solide, c'est-à-dire

²⁰ Les frontières des systèmes locaux en Italie ont trouvé une formalisation grâce à l'ISTAT à travers le calcul de la plus faible intensité du réseau relationnel dans la matrice des déplacements pendulaires journaliers pour raison de travail ISTAT (1997). Par conséquent le principe d'individuation des systèmes est différent de celui qui est traité ici.

national. C'est la comparaison des formes de régulation qui occupe une place fondamentale pour saisir les différentes formes institutionnelles, leur complémentarité et leur cohérence.²¹ Nous proposons ici quelques jalons en vue d'approfondir l'étude de la particularité des institutions locales.

1. *Monnaie et finance.* Le contrôle monétaire est exogène, mais d'autres facteurs peuvent distinguer le mode de financement local. L'existence de petites banques locales peut modifier la relation banque-industrie en faveur d'une relation davantage basée sur les relations personnelles. De plus, si nous adoptons la théorie de la monnaie endogène, la propension à retarder les paiements entre entreprises – des relations de crédit réciproque entre réseaux d'entreprises – peut avoir l'effet de créer de la monnaie (et donc de réduire le contrôle exogène). Enfin, la destination de la richesse, c'est à dire la façon de conserver l'épargne peut se caractériser de façon différente (souvent le secteur immobilier est plus important au niveau local).

2. *La concurrence et l'organisation industrielle.* L'élément qui distingue le plus nettement les systèmes locaux de type "district industriel" ou "milieu innovateur" est l'organisation industrielle particulière, la distribution des droits de propriété sur les activités productives, l'architecture des relations inter-firmes, la propension à créer de nouvelles entreprises, les faibles barrières à l'entrée, la façon de produire l'innovation... Dans un district, la compétition n'est pas seulement interne au système, mais surtout une concurrence entre systèmes.

3. *Les relations de travail.* Même dans ce secteur les institutions peuvent prendre une forme particulière. Le taux de syndicalisation peut être plus ou moins élevé, les relations peuvent être plus coopératives ou conflictuelles pour des raisons historiques. D'autres institutions comme l'Eglise ont souvent joué un rôle de médiation dans ces relations dans le Nord-est de l'Italie, y laissant un héritage de collaboration communautaire. La formation des travailleurs peut bénéficier de quelques institutions particulières (écoles spécifiques, autres formes de transmission du savoir...). La sécurité sociale est un service national, mais des formes complémentaires (*no-profit* ou autres organisations) peuvent offrir des prestations plus ou moins efficaces et réduire le coût de l'assistance.

4. *L'Etat et ses formes d'intervention.* Ceci est le point crucial de l'analyse car l'Etat est organisé selon une pluralité de niveaux d'administration qui ne peuvent pas être considérés externes au système. Par conséquent il faut examiner le degré d'autonomie des administrations locales, leur formes associatives sur des échelles territoriales plus étendues, les relations avec les administrations de niveau supérieur, les formes de représentation politique locales et dans les administrations supérieures. En particulier, il s'agit d'établir la capacité des collectivités locales d'avoir un impact sur la structuration de l'espace économique par rapport à l'incidence des administrations de niveau supérieur. Ce point implique la nécessité d'évaluer quel niveau de l'Etat a la plus grande importance pour l'économie locale. De plus, il faut analyser si existent et quelle force possèdent les mécanismes de rétroaction entre demande politique locale et politiques des collectivités locales. La planification urbaine est l'action publique la plus puissante pour modifier les droits de propriété du patrimoine privé et donc elle doit être étudiée en particulier. Les formes des processus de décision peuvent quand même s'adapter aux particularités locales.²² Enfin, les interactions entre institutions

²¹ Cfr. AMABLE (2000) et AMABLE et PETIT (1999).

²² Cfr. ROMBALDI (2001).

formelles nationales et locales avec les institutions informelles locales sont aussi importantes car elles contribuent à "donner une forme" à la politique locale (MESSINA, 2001).

5. *Les relations externes.* Ce niveau est intéressant pour l'étude de l'ouverture vers d'autres espaces, pour comprendre les connexions fondamentales en termes de commerce, technologie, flux touristiques, flux pendulaires...

L'analyse détaillée des institutions qui caractérisent le système local peut être très difficile et donc il convient de sélectionner quelques éléments qui sont plus distinctifs – de la même façon que nous concentrons notre attention au niveau national sur les relations de travail et sur la finance. En effet, dans l'ensemble des formes institutionnelles il y en a certaines qui ont une plus grande importance pour la distinction du système. Stefan KRÄTKE (1997) a déterminé quatre dimensions caractérisant la régulation locale:

- i. les formes de coordination des entreprises;
- ii. les relations industrielles;
- iii. le profil socio-culturel des acteurs locaux, la culture économique, les conventions et les règles;
- iv. les mécanismes de régulation politique.²³

Tous les points de KRÄTKE comprennent un assortiment de règles formelles et informelles. La distinction entre formel et informel devient particulièrement importante pour déterminer l'évolution des relations Etat-économie au niveau local. Les administrations locales et la demande politique qui s'exprime à cette échelle occupent une place très importante dans cette dynamique. Une interaction complexe entre culture locale, institutions de la société civile et ordre engendré par les administrations locales de l'Etat détermine la direction de l'ensemble du territoire.

3.3 *Les aspects caractérisant la forme des relations Etat-économie*

Le cadre pour l'analyse de ces relations proposé par DELORME (1995; 1996) peut être étendu au niveau local, en faisant attention aux modifications nécessaires. Il spécifie quatre niveaux logiques de définition des relations Etat-économie.

- Action directe (dépenses, recettes, autres interventions).
- Formes d'interaction.
- Formes institutionnelles mises en place.
- Définition de la nature de l'Etat (subsidiarité, fédéralisme, définition des droits de propriété...).

La recherche des relations plus importantes qui caractérisent la régulation locale peut être orientée par ces points. En premier lieu, l'analyse des dépenses et recettes locales et des autres administrations revêt une importance fondamentale comme dans toute l'économie publique. Mais elles ne sont pas les seules variables. D'autres interventions politiques, comme celles de médiation entre les intérêts organisés, existent. Cet aspect est aussi compris dans le second niveau: la forme organisationnelle supportée par les administrations: forme hiérarchique traditionnelle, forme de négociation, délégation de pouvoirs à des agences privées ou quasi-privées, non

²³ Ce dernier point a été particulièrement étudié par Patrizia MESSINA (2001) dans son analyse comparée de la Vénétie et de l'Emilie Romagne.

intervention... Les administrations locales sont des institutions et se lient à d'autres institutions. Une catégorie importante sont les institutions associatives pour produire des biens publics sur des territoires plus vastes qui ont la tâche d'adapter la production de services publics à l'aire de demande potentielle. Enfin, les relations Etat-économie sont influencées par l'interprétation de la nature et la place de l'Etat comme action collective. Il s'agit de la conception subsidiaire et absolue de l'Etat, d'autres conceptions qui déterminent le rôle de l'État dans l'économie par rapport à la société civile. L'interprétation qui prévaut au niveau général peut aussi ne pas coïncider avec l'interprétation locale en causant un manque d'harmonie.

Dans les interactions la qualité de la relation joue un rôle décisif. Elle permet d'endogénéiser des facteurs culturels. DELORME (1996) énumère trois modalités d'interaction.

- Coordination
- Légitimation
- Coercition

L'effet des relations dépend toujours des deux parties en question.²⁴ Au niveau local l'effet de coordination des processus économiques dépend encore plus qu'à l'échelle nationale de la forme de la structure économique. Les administrations locales n'ont pas la capacité de modifier durablement la direction du développement local et l'intervention des niveaux supérieurs est toujours plus incisive. De toutes façons, les collectivités locales peuvent s'associer pour produire des biens publics homogènes qui s'adaptent au territoire ou financer des organismes de coopération privés.

La légitimation est un effet clé dans la régulation, elle est surtout le résultat de la capacité de trouver des solutions viables pour le contrôle du conflit. Même ces relations se structurent dans une double relation entre les différents niveaux de l'état et de l'économie. L'administration locale peut produire des politiques qui s'écartent de la politique nationale (régionale) pour gagner en légitimité locale. Ils ont aussi l'opportunité – limitée – de répartir la dépense sur des services qui sont plus adaptés à la demande locale. Une grande opportunité pour la légitimation – vue l'interaction entre niveaux administratifs – consiste à obtenir des financements externes, ou d'obtenir des flux de dépense des niveaux supérieurs. Le contraire vaut pour les recettes. Cette opportunité – qui n'existe pas au niveau national – est très dangereuse et s'enchevêtre avec les formes clientélistes de la gestion politique.²⁵ Ces dynamiques sont structurées par la forme que la constitution a donnée à l'Etat: centralisé, décentralisé, fédéral, type de fédéralisme²⁶...

La contrainte est toujours une prérogative des administrations même si dans les administrations locales elle s'exprime de façon moins directe et en se basant sur l'autorité de l'ensemble de l'Etat. Elle tend à être moins évidente lorsque l'Etat est plus décentralisé.

La distinction de ces propriétés permet une structuration de la forme à la fois quantitative et qualitative des relations Etat-économie. Le problème qui reste ouvert est l'encadrement des différents niveaux administratifs et des

²⁴ L'importance de l'aspect socio-cognitif des institutions a été souligné par CHANTEAU (2001).

²⁵ Sur les mécanismes de clientèle voir SOLARI (2000).

²⁶ THÉRET (2003) a mis en relief les différentes formes de fédéralisme possibles pour l'Europe sociale. Le même problème existe à l'intérieur d'un Etat.

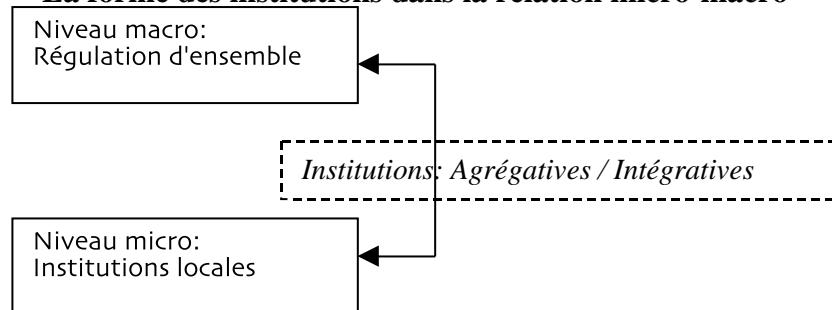
institutions en général dans une perspective de processus ouvert. Ce dernier est important pour saisir le renforcement relatif des institutions structurées à des niveaux différents.

4. Autonomie et différenciation de la régulation locale: la place de l'Etat

La situation actuelle de redéfinition des échelles territoriales du pouvoir et du domaine de l'action collective exige une compréhension des dynamiques qui structurent ou relâchent les ordres institutionnels. A partir de notre expérience dans l'étude des phénomènes qui ont caractérisé l'Italie dans ce domaine, nous proposons un cadre d'analyse des relations entre les institutions qui se définissent à différents niveaux. Ce schéma peut être utilisé pour mettre en évidence, en coupe verticale, les facteurs qui provoquent les modifications d'ensemble des relations Etat-économie. Il tient compte des institutions formelles et informelles, mais il peut être utilisé en ce qui concerne l'action des institutions politiques.

Nous avons dit comment les spécificités locales de la régulation sont surtout le résultat d'institutions qui appartiennent à la société civile, surtout de nature informelle, alors que ce sont surtout les institutions formelles qui influent sur la régulation nationale. La dynamique institutionnelle est définie comme l'augmentation (diminution) de la capacité de structurer les actions des individus et des organisations qui agissent dans le territoire local. Par conséquent, la position d'une institution est toujours influencée par celle des autres. Nous définissons des *trade-offs* dans cette interaction, dus à l'existence de choix alternatifs concernant la façon de se comporter des acteurs.²⁷

Fig.1 - La forme des institutions dans la relation micro-macro



Dans le cadre de la littérature sur les institutions, MARCH et OLSEN (1990) ont proposé le concept d'institutions *agrégatives* ou *intégratives* pour indiquer les différents modes d'agrégation (fig.1).²⁸ Les institutions *intégratives* imposent un ordre organique global où un espace bien défini est déterminé pour les éléments d'échelle inférieure. Elles sont aussi plus concernées par un "intérêt général". Les *agrégatives* montrent une propension plus lâche dans l'agrégation et tendent à privilégier les techniques distributives de

²⁷ Sur ce point voir LANZALACO (1999).

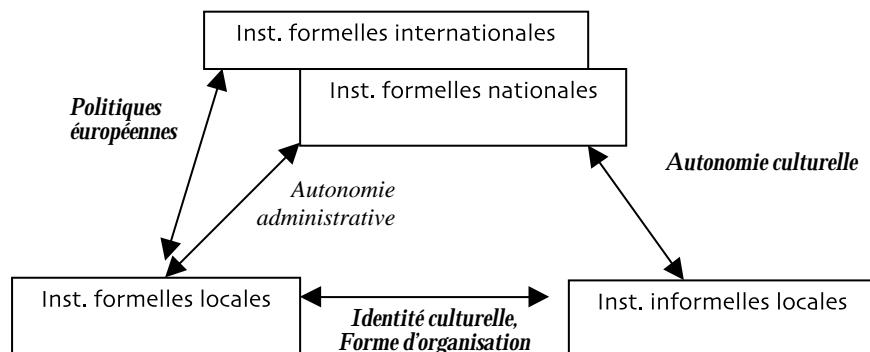
²⁸ Cette distinction a été reprise aussi par JOBERT (1998) dans sa théorisation de la régulation politique.

légitimation de l'ordre. Cette distinction peut être retenue même dans une échelle où nous ne considérons pas les individus comme unités de base mais des territoires. Par conséquent (fig.1), nous pouvons définir deux façons d'obtenir une configuration institutionnelle d'ensemble pour la régulation socio-économique: un arrangement plus strict où les institutions locales ont une marge d'autonomie plus faible et bien définie, un arrangement plus lâche qui garantit une plus vaste possibilité de différenciation de la régulation. Cela, bien évidemment, ne dépend pas du degré de décentralisation des tâches administratives. En effet, nous pouvons obtenir une forte décentralisation des compétences de l'administration sans autonomie d'organisation, ou des compétences limitées avec une grande différenciation de modes d'opérer.

Les limites les plus évidentes de ce type de caractérisation sont dans le manque de considération du caractère relativement autonome des institutions informelles locales. Dans la fig.2 nous avons mieux spécifié l'interaction micro-macro (dans le sens géographique) incluant la dynamique relative aux institutions informelles locales.

Les catégories institutionnelles co-évoluent à cause du *trade-off* déjà expliqué et leur changement est défini par les relations qui existent dans leur position relative. Nous définissons par conséquent trois types de relations, source de tension et cause du changement: l'autonomie administrative, l'autonomie culturelle et l'endogénération de l'identité culturelle (dans les institutions formelles).

Fig.2 - L'interaction entre institutions au niveau local



L'autonomie administrative est la relation qui définit à quel point les institutions locales peuvent se diversifier par rapport au standard supérieur. Le rôle de l'organisation de l'administration publique est fondamental dans ce domaine. Cela dépend de la constitution et du droit administratif, mais aussi de l'adaptation aux territoires et à l'exigence de coordination. En particulier, c'est la forme de la subsidiarité entre l'action collective de la société civile et l'Etat qui détermine la plus ample relation en question (fédéralisme fonctionnel). Le mode de financement est une variable fondamentale pour déterminer l'autonomie locale, ce qui est étudié par le fédéralisme budgétaire. La dépendance des transferts supérieurs limite le degré d'innovation des administrations locales. Cela peut causer une expansion de la dépense, mais limite la différenciation institutionnelle. Cette dernière peut être un facteur

positif, mais elle engendre des coûts de transaction sous forme d'incertitude et coûts d'adaptation aux différentes institutions dans l'espace.²⁹

La relation entre niveaux très différents – région et Union Européenne – est moins directe et implique des effets plus compliqués. Elle peut contribuer à l'affaiblissement des institutions nationales en contribuant à la légitimation et à l'attribution de rôles de coordination aux institutions locales.

L'autre relation verticale est celle entre institutions formelles supérieures et informelles locales. Nous avons nommé ce type de relation *autonomie culturelle*. Cela dépend de la façon dont l'ordre supérieur reconnaît l'autonomie de la société civile hors du cadre des institutions périphériques de l'Etat, de leur manière de créer une uniformité culturelle. La tendance à se différencier dépend aussi de l'action collective, de la capacité de s'organiser pour produire des biens publics différenciés. Souvent, le renforcement des institutions informelles locales est une réaction au mauvais plan de l'ordre général, certaines fois elle est simplement l'expression d'une demande différenciée de biens publics. Ce phénomène a été étudié par ROKKAN (1970) dans une perspective historique pour analyser la formation des Etats nationaux et des partis politiques.

Enfin, la relation entre institutions formelles et informelles est très importante pour la régulation locale. Mais c'est l'adaptation des administrations locales à la culture politique locale qui est fondamentale. Ce processus a été observé dans quelques régions italiennes par MESSINA (2001). Elle a vérifié l'existence de différents styles administratifs correspondant aux traits des sub-cultures politiques territoriales. Cela implique à la fois différentes façons d'organiser les services, surtout en ce qui concerne le rapport entre production directe des biens publics ou externalisation, et le niveau de dépense publique locale (MESSINA et alii. 1999). Par conséquent, les institutions formelles et aussi l'administration publique sont modifiées par le champ des forces culturelles locales et pas simplement à travers le mécanisme des élections. La culture locale se révèle donc un élément structurant très important, jouant un rôle décisif dans les relations Etat-économie locales et dans les relations verticales entre ordres institutionnels.

Dans l'ensemble, la tendance décrite dans la figure 2 est que l'élargissement du domaine et de la force d'un des trois niveaux institutionnels comporte souvent la réduction et l'affaiblissement des autres. Les conséquences en termes de régulation sont immédiates. Les processus d'institutionnalisation des comportements sont toujours sujets à se modifier en raison des changements de contexte (LANZALACO, 1998). L'importance des institutions tend à s'uniformiser entre le niveau local, national et européen. Le niveau local devient donc de première importance dans le contexte contemporain où les degrés de liberté de l'Etat ont été limités.

Un aspect important qui ressort de cette interprétation est la différence entre autonomie administrative et autonomie de la régulation locale. La seconde étant plus influencée par les aspects culturels et indique la capacité locale d'établir des régularités structurelles dans les modes actions des acteurs qui se différencient de ces nationales. D'un point de vue systémique, l'autonomie de régulation est la capacité de maintenir son identité quand le territoire est soumis à des perturbations. Cela implique aussi la capacité de développer ses propres règles qui gouvernent les interactions socio-économiques selon les principes de la communauté locale. Il s'agit d'exprimer un mode de développement en fonction des valeurs et de la valorisation des ressources

²⁹ C'est là la raison de la naissance des États nationaux.

locales. Les conditions nécessaires sont le développement d'une cohérence interne et d'une compatibilité externe de l'ensemble des institutions.

5. Conclusion

Le but de cet article était de structurer un cadre pour l'analyse des relations Etat-économie au niveau local. En effet, la compréhension des phénomènes de l'économie publique dans cette échelle requiert une théorisation capable d'en réduire la complexité. Nous avons abordé le thème des relations Etat-économie dans le cadre de la régulation et non dans celui de la *gouvernance* car la Régulation possède une théorisation cohérente et bien formée capable de s'articuler dans plusieurs disciplines, de la politique à l'économie des institutions. De toute façon, l'application de la Théorie de la Régulation au niveau local rencontre des problèmes épistémologiques qui ne sauraient être facilement résolus.

Nous avons proposé de faire évoluer cette théorie vers une compréhension des "régulations partielles" locales et du "polycentrisme vertical" qui se forme du fait de l'existence de l'action collective dans plusieurs échelles de définition territoriale. Le cadre préalable sert à expliciter la logique de relation entre institutions définies à différents niveaux dans l'hypothèse de différentes formes d'agrégation (agrégative ou intégrative).

Références bibliographiques

- AGLIETTA M. (1976) *Régulation et Crises du Capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- AMABLE B. (2000) "Institutional complementarity and diversity of social systems of innovation and production", *Review of International Political Economy*, 7 (4) pp.645-687.
- AMABLE B., P. PETIT (1999) "Identifying the structure of institutions to promote innovation growth", *CEPREMAP couverture orange* n°9919.
- AMABLE B., P. PETIT (2001) "The diversity of social systems of innovation and production during the 1990s" *CEPREMAP couverture orange* n°0115.
- ANDRÉ C. (2000) "Contemporary evolutions of social protection in Europe: a comparison", Paper presented at the EAEPE conference, Berlin 2-5 november.
- AYDALOT P. (1980) *Dynamique spatiale et développement inégal*, Paris, Economica.
- BECATTINI G. (2000) *Il Distretto industriale. Un nuovo modo di interpretare il cambiamento economico*, Rosenberg & Sellier, Torino.
- BENKO G., A. LIPIETZ (1995) "De la régulation des espaces aux espaces de la régulation", in R. Boyer e Y. Saillard (a cura di) *Théorie de la Régulation: L'État des savoirs*, pp.293-303.
- BOBBIO L. (2002) *I Governi Locali nelle Democrazie Contemporanee*, Bari, Laterza.
- BOYER R. (1986) *La Théorie de la Régulation - Une Analyse Critique*, Parigi, La Découverte.
- CHANTEAU J.-P. (2001) "La dimension socio-cognitive des institutions en économie: le rôle des représentations sociales dans la régulation", *Actes du Forum Recherche et Régulation*, Paris, 11-12 ottobre.
- COMBES P.-P., H. OVERMAN (2003) "The spatial distribution of economic activities in the EU", *CEPR Discussion Papers* n°3999.
- DELORME R. (1992) "Economic intervention in the history of the French and other European States: a comparative study", in A.A. Zini (éd.), *The market and the State in economic development in the 1990s*, pp.23-49.

- DELORME R. (1995) "L'État relationnel intégré complexe (ERIC)" in R. Boyer et Y. Saillard (éd.s) *Théorie de la Régulation, L'État des savoirs*, Paris: La Découverte, pp.180-188.
- DELORME, R. (1996) "An alternative theoretical framework for State-economy interactions in transforming economies", *Emergo*, vol.2 (4) pp.5-24.
- DELORME R. (2001) "Theorizing complexity", in J. Foster and J. S. Metcalfe (ed.s) *Frontiers of Evolutionary Economics*, Edward Elgar, Cheltenham.
- DELORME R., C. ANDRÉ (1983) *L'État et l'Economie*, Parigi, Seuil.
- DENTE, B. (1997) "Sub-national governments in the long Italian transition", *West European Politics* vol.26 (1) pp.176-193.
- GILLY J.-P., B. PEQUEUR (1995) "La dimension locale de la régulation", in R. Boyer e Y. Saillard (a cura di) *Théorie de la Régulation: L'État des savoirs*, pp.303-312.
- GILLY J.-P., B. PECQUEUR (1998) "Regolazione dei territori e dinamiche istituzionali di prossimità: il caso di Tolosa e delle 'Baronnies in Francia", *L'Industria*, XIX (3) pp.501-525.
- GOODWIN M., S. DUNCAN, S. HALFORD (1993) "Regulation theory, the local state, and the transition of urban politics", *Environment and Planning D: Society and Space*, vol.11 pp.67-88.
- JOBERT B. (1995) "De la nécessaire incohérence de l'action étatique", in B. THÉRET (ed) *L'État, la Finance et le Social*, Paris: La Découverte, pp.223-238.
- JOBERT B. (1998) "La régulation politique: le point de vue d'un politiste", in J. COMMALLE, B. JOBERT (éd.s) *Les Métamorphoses de la Régulation Politique*, Paris: LGDJ, pp.119-145.
- JOBERT B. (1999) "Des États en interactions", *L'Année de la Régulation*, vol.3 pp.77-95.
- JOBERT B., P. MULLER (1987) *L'État in Action*, Paris: PUF.
- KRÄTKE S. (1997) "Une approche régulationniste des études régionales", *L'Année de la Régulation*, vol.1 pp.263-296.
- LANZALACO L. (1998) "Istituzioni nazionali, istituzioni locali e diversificazione dei modelli di sviluppo: spunti per un'interpretazione neoistituzionalista", *Sviluppo Locale* n°7 pp.33-47.
- LEBORGNE D., A. LIPIETZ (1988) "L'après fordisme et son espace", *Les Temps Modernes*, vol.43 pp.75-114.
- LEBORGNE D., A. LIPIETZ (1992) "Flexibilité offensive et flexibilité défensive. Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques", in G. B. Benko et A. Lipietz (a cura di) *Les Régions qui Gagnent*, Parigi, PUF, pp.347-377.
- LE GALÈS P. (1998) "Régulation, gouvernance et territoire", in J. COMMALLE, B. JOBERT (éd.s) *Les Métamorphoses de la Régulation Politique*, Paris: LGDJ, pp.203-240.
- LORRAIN, D. (2002) "Capitalismes urbains - Des modèles européens en compétition", *L'Année de la Régulation*, vol.6 pp.195-239.
- MARCH J. G., J. P. OLSEN (1989) *Rediscovering Institutions*, New York: Free Press.
- MESSINA P. (1998) "Opposition in Italy in the 90s, local political cultures and the Northern League", *Government and Opposition*, (3) pp.462-78; plus errata corrigé n°4.
- MESSINA P. (2001) *La Regolazione Politica dello Sviluppo Locale*, Torino: UTET.
- MESSINA P., G. RICCIAMBONI, S. SOLARI (1999) "Sviluppo economico e regolazione politica nelle aree di piccola impresa: un'analisi comparata tra Veneto ed Emilia Romagna", *Sviluppo Locale* VI (12) pp.44-78.
- PALOMBARINI S. (2001) *La rupture du Compromis Social Italien - Un Essai de Macro-économie Politique*, Paris, Ed. du CNRS.
- PALOMBARINI S. (2003) *Dalla Crisi Politica alla Crisi Sistemica*, Milano: Franco Angeli.
- PALOMBARINI S., B. THÉRET (2002) "Le politique, l'économique et la difficile émergence des nouvelles régulations", Mimeo.
- ROKKAN S. (1970) *Citizens, Elections, Parties*, Oslo: Universitetslaget.
- ROMBALDI M. (2001) "Nouvelles formes de gouvernance publique et performance territoriale: une mise en perspective régulationniste", relation au *Forum Recherche et Régulation*, Parigi, 11-12 ottobre.
- SAILLARD Y. (1995) "Globalisation, localisation et spécialisation sectorielle - Que deviennent les régulations nationales?", in R. Boyer e Y. Saillard (a cura di) *Théorie de la Régulation: L'État des savoirs*, pp.285-292.
- SOLARI S. (2000a) *Le Rôle de l'État dans l'Economie Italienne, 1970-1997: Un Essai d'Analyse Institutionnelle Comparée*, Thèse de Doctorat, Université de Versailles.

- SOLARI S. (2000b) L'evoluzione del sistema produttivo secondo la prospettiva della Regolazione: rassegna dei contributi più recenti", *Economia e Politica Industriale*, n°108 pp.147-183.
- SOLARI S. (2001) "L'evoluzione del ruolo dello Stato nell'ordine economico: finanze pubbliche e regolazione economica in Italia, 1970-1997" in *Argomenti* 1 (3) pp.31-70.
- SOLARI S. (2002a) "Fiducia e capitale sociale nell'analisi della regolazione locale", in R. Camagni, R. Fiorentini, M. Mistri (a cura di) *Auto-Organizzazione ed Apprendimento Strategico - Scritti in Memoria di Eugenio Benedetti*, Padova, Cedam, pp.39-67.
- SOLARI S. (2002b) *Le Istituzioni per lo Sviluppo Locale in Forma Associativa - Un'Analisi Istituzionale Comparata dei Consorzi di Sviluppo nel Nord-Est*, Verona: LEP.
- SOLARI S. (2003a) "Sistemi locali, forme di regolazione ed integrazione europea", in P. Messina (ed), *Sistemi locali e spazio europeo*, Roma, Carocci Ed. pp.129-147.
- SOLARI S. (2003b) "Decentralization of competencies and local development agencies in north-eastern Italy", Forthcoming in *Local Economy*,
- STORPER M., B. HARRISON (1991) "Flexibility, hierarchy and regional development: the changing structure of industrial production systems and their forms of governance in the 1990s", *Research Policy*, 20 pp.407-422.
- THÉRET B. (1990) "La place de l'État dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire", *Economie Appliquée*, 2.
- THÉRET B. (1990) "La régulation politique: le point de vue d'un économiste" in J. COMMAILLE, B. JOBERT (éd.s) *Les Métamorphoses de la Régulation Politique*, Paris: LGDJ, pp.83-118.
- THÉRET B. (2003) *Protection Sociale et Fédéralisme - L'Europe dans le Miroir de l'Amérique du Nord*, Bruxelles: Peter Lang / PUM.
- TORRE A. (1993) "Proximité géographique et dynamiques industrielles", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, (3) pp.431-447.